

APPEL À PROJETS LES GROUPES MERCIER

DU 15 FÉVRIER AU 15 AVRIL 2024

Cet AAP vise à financer 8 (huit) projets de groupes de soutien à destination d'ex-patients de réanimation et/ou de proches de patients, durant ou après l'hospitalisation en réanimation. L'objet de ces groupes de soutien est d'offrir des espaces de parole et d'entraide, dans un cadre formalisé et sécurisé avec l'accompagnement de professionnels de la réanimation. Le montant attribué à un projet sera de 10 000 (dix mille) euros TTC (toutes taxes comprises) par an, versé en une fois, et renouvelable 2 (deux) fois pour une durée de totale de 3 ans, sous réserve d'une preuve de bon fonctionnement (cf chapitre Renouvellement) et du respect de la charte (Cf Annexe).

Contexte

Patients

Un séjour en réanimation est une épreuve qui laisse des traces. L'amnésie, l'épreuve physique et psychique infligées par la maladie, l'extrême vulnérabilité et la confrontation à sa propre mort sont autant d'éléments que les patients vont devoir surmonter. Selon les populations étudiées, stress post-traumatique, anxiété et dépression touchent jusqu'à 50% des patients après un séjour en réanimation. Le retour à une vie normale tant au niveau professionnel qu'au niveau familial et social peut être sévèrement impacté par ce qu'on appelle le « syndrome post-réanimation », qui se constitue de l'ensemble des conséquences de la réanimation, tant physiques que psychiques.

Si la réanimation est une expérience intense et bouleversante, l'après-réanimation est également une période fortement déstabilisante. A l'exception des patients qui bénéficieront d'un séjour dans les quelques Services de Réhabilitation Post-Réanimation (SRPR), encore rares et spécifiquement dédiés à la réhabilitation physique des patients les plus fragiles, la plupart d'entre eux retourneront rapidement dans un circuit d'hospitalisation, pris en charge par des équipes souvent étrangères aux besoins spécifiques des patients de réanimation. Le changement de ratio soignants : patient, un certain sentiment d'abandon, la découverte ou la réalisation progressive des éventuelles séquelles, le réapprentissage d'un certain nombre de fonctions de base, la réorganisation de l'équilibre familial et social après la phase aiguë et le

ONE | 101 | ONE

LA RÉANIMATION EST UN ENJEU

décalage des vécus sont autant d'épreuves à surmonter. Les patients peuvent traverser cette phase d'adaptation et ces émotions avec difficulté et dans un sentiment de solitude et d'incompréhension. A ces enjeux d'adaptation s'ajoute le caractère parfois indicible – voire tabou – du vécu du patient : il n'est pas toujours évident de parler de sa confrontation à la mort, à sa propre finitude, à sa vulnérabilité. Parler de ces sujets peut devenir une nécessité ; trouver des "pairs d'expérience extrême" peut se révéler libérateur, rassurant, soutenant.

Proches

Durant le séjour en réanimation, les proches des patients de réanimation sont confrontés à des moments difficiles et stressants, entre crainte pour la vie du proche hospitalisé et gestion de la vie extérieure à la réanimation. Pendant l'hospitalisation, ils bénéficieront de temps d'échanges formels avec les équipes soignantes, souvent centrés sur les aspects médicaux de la prise en charge et l'état de leur proche hospitalisé, et de temps plus informels, au gré des rencontres avec les soignants, parfois compromis par le manque de temps disponible. Les services tentent de se doter de psychologues pour aider les proches, mais cet accompagnement n'est pas toujours suffisant ni adapté aux besoins des familles.

« L'après réanimation » peut aussi présenter un certain nombre de défis pour les proches. Le soulagement de sortir de la phase aiguë contraste avec le vécu du patient qui, lui, entre dans une phase difficile. La perte de la familiarité longuement acquise avec l'équipe de réanimation – remplacée par une équipe moins nombreuse et moins disponible pour le patient et ses proches, l'adaptation à de nouvelles contraintes de vie (séquelles temporaires ou définitives, incertitude du devenir), le besoin des proches de retourner à la vie la plus normale possible, le plus vite possible sont autant de difficultés qui ne peuvent être vraiment partagées qu'avec d'autres personnes traversant ou ayant traversé la même chose.

Équipes soignantes

Dans le contexte actuel de pénurie de soignants dans les services, le temps effectivement alloué à l'accompagnement, à l'échange et au soutien tant des patients que de leurs proches, est restreint. Les soignants ont très peu de temps dédié pour ces aspects cruciaux de la prise en charge, qui lui donnent tout son sens et toute sa valeur. Prendre le temps d'apprendre à connaître un patient, prendre soin des proches qui souffrent, favoriser la compréhension, le vécu et la communication permet d'améliorer l'expérience des patients et des proches mais aussi la satisfaction des soignants. Revoir les patients après leur séjour et constater leur évolution, leur retour à la vie normale donne du sens à ces prises en charge parfois émotionnellement difficiles à la phase aiguë. Cela permet également de mieux soigner, de comprendre ce qu'on aurait pu mieux faire. Les consultations de post-réanimation ont du mal à se développer sur le territoire français et restent bien souvent limitées à faire passer des examens et à faire remplir des questionnaires, en ne laissant qu'une place restreinte à des échanges suffisamment libres pour soulever des questions inédites.

Objectifs

Avec la création des Groupes Mercier, 101 souhaite faire émerger des espaces de parole et de soutien permettant aux patients sortis de réanimation et/ou à leurs proches de trouver l'écoute et les échanges dont ils ont besoin. Dans ces groupes, le partage d'expérience, la rencontre entre

pairs et le conseil éclairé favoriseront le processus de rétablissement et de (ré)adaptation à « la vie d'après ». Nous souhaitons également encourager les services de réanimation à s'intéresser à cet « après-réanimation » pour favoriser la mise en perspective et faire émerger des pistes d'amélioration des prises en soin.

Critères d'éligibilité du projet

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Le projet doit porter sur la création et/ou le développement de groupes de soutien favorisant échanges, écoute, conseils et ressources
- Le projet devra avoir pour bénéficiaires d'anciens patients de réanimation et/ou de proches de patients de réanimation
- Le projet doit s'étendre sur un minimum de trois ans, correspondant à la durée du financement de 101
- Le porteur de projet du groupe doit attester d'une expérience et/ou d'une formation adéquate pour l'animation d'un groupe de soutien
- Cet appel à projets s'adresse à des services de réanimation, soins intensifs ou service post-réanimation situés dans des pays francophones

Une attention particulière sera portée sur :

- L'adéquation entre les objectifs du projet et le profil des bénéficiaires,
- Le nombre des bénéficiaires ciblés par le projet, qui devra être compatible avec les bonnes pratiques,
- L'adéquation des compétences et de l'expérience de l'équipe opérationnelle avec le projet présenté,
- La méthodologie de mise en œuvre du projet,
- La définition du budget,
- Le suivi et l'évaluation du projet,
- La pérennité du projet
- L'existence d'une stratégie de capitalisation de l'expérience acquise et de partage de celle-ci avec une communauté plus large.

Critères d'exclusion :

- Projets non destinés à un public francophone,
- Ces bourses ont vocation à financer des groupes de soutien de patients, ex-patients ou de proches animés par des professionnels de santé et/ou des sciences humaines (psychologues) : les groupes d'entraide entre pairs ne seront pas considérés comme éligibles.

Comment candidater ?

Porteur de projet

- Les porteurs de projet devront avoir une expérience clinique de la réanimation et/ou du post-réanimation, soit en tant que professionnel de santé, soit en tant que

- psychologue exerçant au moins à temps partiel en réanimation. Le CV du porteur de projet doit établir clairement ses compétences pour mener le projet soumis.
- Les porteurs de projet doivent exercer au sein de l'institution où ils souhaitent mettre en œuvre le projet. Ils devront fournir une lettre du chef du service de réanimation ciblé par le projet qui stipule qu'il accepte que le projet soit mis en œuvre au sein de son service et y apportera son aide et son soutien.
- Il n'y a pas de limite d'âge pour les porteurs de projet.

Constitution du dossier de candidature

Composition du dossier de candidature :

- Résumé du projet
- Proposition de projet (*voir détail ci-dessous*)
- CV détaillé du porteur de projet
- Si différent du porteur de projet, CV de l'animateur principal du groupe de soutien proposé attestant d'une expérience ou a minima d'une formation pour la gestion de groupes
- Lettre attestant du soutien du chef de service de réanimation, de soins intensifs ou de réhabilitation post-réanimation envers le projet
- Budget prévisionnel détaillé pour la première année et pour les années 2 et 3
- Calendrier de mise en œuvre du projet à réception du financement
- Une à deux lettres de recommandation

NB: Seules les propositions de projet complètes comprenant toutes les informations requises et toutes les pièces justificatives seront étudiées par le jury.

Proposition de projet

Elle devra être décrite en langue française dans un document de 5 pages maximum contenant les sections suivantes :

- Contexte
- Population :
 - Population cible du projet (critères d'inclusion, d'exclusion)
 - Dimensions du/des groupe(s) envisagés (nombre de participants envisagé, nombre d'animateurs, groupe fermé ou groupe ouvert)
 - Modèle de recrutement
- Objectifs du projet
- Description du projet
 - Thématique choisie pour le groupe le cas échéant
 - Durée des rencontres
 - Fréquence
 - Modalités de fonctionnement envisagées pour le groupe & descriptif du déroulé d'une réunion du groupe
 - Lieu envisagé
 - Éventuels supports à la parole
 - Critères de sécurité du groupe : règles de fonctionnement

- Date de début des groupes
- Modèle de retour d'expérience envers l'équipe ou la communauté soignante envisagé
- Perspectives envisagées au terme des trois ans

NB : Un seul projet ne pourra être déposé par service.

Budget prévisionnel

- Un budget prévisionnel détaillé devra être soumis, qui fera état de toute autre source de financement demandée ou reçue pour le projet ainsi que de l'allocation des ressources par chef. Les bourses "Groupes Mercier" peuvent être associées avec d'autres sources de financement afin de permettre d'optimiser l'accueil et la qualité du service proposé au public cible.
- Le budget doit s'étaler sur les trois ans du projet
- Le financement pourra servir pour : la gestion des locaux, l'équipement de la salle, le dispositif d'accueil des participants, la rémunération des encadrants des groupes de soutien, à condition d'être clairement détaillé dans la proposition de projet.
- Les bourses "Groupes Mercier" doivent être exclusivement utilisées pour l'organisation pratique de groupes de soutien et le retour d'expérience. Elles ne peuvent être utilisées pour financer de la recherche ou des frais associés à la recherche (cours, publications, réunions, conférences, congrès, voyages).

Calendrier et procédure de soumission des projets

1. L'appel à projet est ouvert du jeudi 15 février au lundi 15 avril 2024 à 23:59 et est accessible sur le site web de 101 : <https://one-o-one.eu/groupe-mercier>
2. Les candidats devront soumettre leur projet exclusivement par voie électronique via le formulaire disponible à cette adresse : <https://fr.surveymonkey.com/r/S6B5H5B>
3. Les dossiers sont à remplir en français
4. Seules les candidatures complètes et rendues dans les délais seront étudiées et soumises au jury.

Modalités de sélection

Les projets seront examinés par un jury composé de professionnels de la réanimation, des sciences humaines, ainsi que d'ex-patients et de proches de patients sélectionnés pour leur expertise de la réanimation en tant que discipline médicale, de ses enjeux psychiques spécifiques pour les patients et les proches ainsi que des spécificités des approches de groupes. Pour garantir une sélection juste et éviter tout conflit d'intérêt, les membres du jury ayant un lien d'intérêt avec l'un des projets proposés ne pourront pas participer à son évaluation.

Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent être contestées. Les propositions de projet non retenues ne pourront être soumises à nouveau l'année suivante qu'après modification.

Dans le cas où le porteur de projet souhaiterait soumettre son projet à un autre appel à projet, il ou elle pourra demander le rapport des experts à hello@one-o-one.eu afin d'améliorer son projet avant re-soumission.

Critères de sélection :

Le processus de sélection tiendra compte de :

- la pertinence et l'originalité du projet,
 - la faisabilité du projet, y compris dans ses aspects concrets de la mise en œuvre (lieux, taille du groupe, accueil, mécanismes prévus de supervision)
 - du profil des intervenants (animation par des professionnels de la réanimation comme des sciences humaines et par des patient.e.s référents ou experts)
 - la sécurité (respect des bonnes pratiques de l'organisation, de la gestion et de l'accompagnement des dispositifs de groupes de soutien) du dispositif proposé.
-
- Aucune distinction ne sera faite entre les porteurs de projets sur la base du genre, de l'origine ethnique, ou des points de vue religieux ou politiques.
 - Toutes les évaluations sont confidentielles et ne peuvent être divulguées sauf au porteur de projet lui-même, à sa demande expresse.

Modalités de remise du financement

Financement initial

Pour la première année, le versement des bourses se fera en une fois, soit 10 000 € TTC (dix mille euros toute taxe comprise) qui sera versé lors de l'initiation du projet

Renouvellement

Le renouvellement des bourses sera versé à date anniversaire du premier versement (courant mai 2024), sous réserve d'avoir fourni deux mois auparavant (soit mars 2025 puis 2026), l'état des lieux du projet, à un puis deux ans, justifiant de sa bonne tenue. Chaque rapport intermédiaire sera étudié par les Jury des Groupes Mercier pour initier le versement de l'allocation pour la période suivante.

Le dossier d'état des lieux à un et deux ans devra comporter :

- Les dates des réunions effectuées
- La comptabilité du nombre de participants à chaque réunion
- Les justificatifs éventuels d'annulation de réunion du groupe
- Les comptes-rendus des réunions du groupe, anonymisés, mais comprenant 1) l'ordre du jour prévu, 2) les thématiques abordées le cas échéant
- Le budget effectif de l'année écoulée et les preuves de paiement associées
- Les éventuelles évolutions du projet en lien avec l'expérience acquise et les retours d'expérience réalisés

Une enquête de satisfaction sera proposée par le Fonds de dotation 101, à diffuser auprès des bénéficiaires des groupes de soutien. La bonne diffusion de l'enquête auprès des participants (un taux de réponse >50% du groupe faisant office de preuve) fera partie des pré-requis à la reconduction de la bourse.

Annexes :

Charte

Responsabilité des porteurs de projets

- Il est de la responsabilité du porteur de projet de suivre les bonnes pratiques cliniques et de se conformer à la charte fournie en annexe.
- Plus spécifiquement, il appartient au porteur de projet de respecter la législation en vigueur dans le pays où sera mené le projet. Le Fonds de dotation 101 et ne sera en aucun cas responsable de non-conformité légale de quelque nature que ce soit.
- En tant qu'organisation non gouvernementale dont les bourses ne sont pas automatiquement dotées de privilèges fiscaux particuliers, le Fonds de dotation 101 ne prendra pas en charge les éventuelles questions fiscales qui peuvent se poser dans le pays d'origine ou le pays d'accueil et toutes les taxes applicables doivent être prélevées sur le prix initial. Il incombe au bénéficiaire d'une bourse de payer toute taxe qui pourrait être exigée par l'autorité nationale compétente.
- Si la subvention est utilisée pour financer le salaire d'un psychologue, d'un personnel soignant ou d'une autre personne (patient expert, représentant des usagers, autres) le Fonds 101 ne reconnaîtra les bénéficiaires de ses subventions comme des agents ou des employés du Fonds de dotation 101). Le Fonds de dotation 101 n'acceptera aucune responsabilité en ce qui concerne les actions ou activités ou la santé ou la sécurité de ces personnes. En outre, les boursiers ne sont pas assurés par le Fonds de dotation 101 contre les frais médicaux pour eux-mêmes ou leur famille ; ils ne sont pas non plus assurés contre les accidents survenant au cours de leur voyage vers et depuis l'établissement d'accueil. Les bénéficiaires des bourses qui peuvent percevoir tout ou partie de leur salaire par le biais de ces bourses sont donc invités à s'assurer qu'eux-mêmes, leur famille et les institutions qui les accueillent sont pleinement couverts par les assurances nécessaires.

Engagements des récipiendaires de la bourse envers le Fonds de dotation 101 :

Les équipes récipiendaires d'un financement s'engagent à :

- Envisager le référencement sur [LifeMapp.fr](https://www.lifemapp.fr) le service de réanimation ou de soins intensifs lié au projet soumis (si ce n'est pas encore le cas)
- Encourager l'inscription des animateurs des groupes de soutien sur [Second Life by 101](https://www.secondlifeby101.com)
- Encourager l'inscription des patients et/ou des proches participant au groupe de soutien sur [Second Life by 101](https://www.secondlifeby101.com)
- Afficher les éléments de promotion du Réseau LifeMapp (affiches LifeMapp, flyers, etc.) dans le service de réanimation lié au projet et les éléments de promotion de

ONE | 101 | ONE

LA RÉANIMATION EST UN ENJEU

Second Life by 101 dans les espaces accueillant les ex-patients et les proches de patients.

- Accueillir la visite (en tant qu'observateur) d'un membre de l'équipe Mieux Accompagner au cours d'une des réunions du groupe de soutien.
- Assister aux réunions semestrielles de retour d'expérience entre les porteurs des projets financés, afin de faire état des éléments saillants ou inattendus apparus dans les échanges entre "pairs de réa" susceptibles de faire l'objet de recherches approfondies
- Diffuser l'enquête annuelle de satisfaction proposée par 101 auprès des participants patients et/ou proches

